Image not found or type unknown

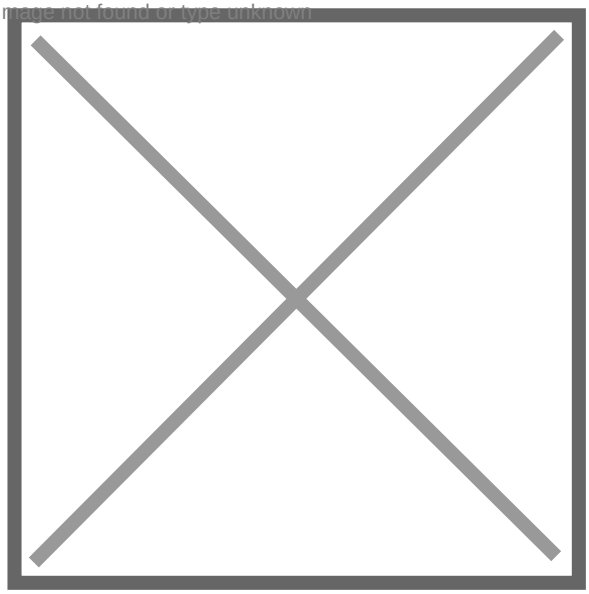

Problème immobilier neuf / Arnaque

Par **lcappai**, le **24/06/2013** à **16:51**

Bonjour à tous,

Avant de poser notre question voici un récapitulatif de la situation du problème:

[s]Août 2012 [/s]: signature (chez agence immobilière avec monsieur X) d'un contrat de réservation pour l'achat d'un appartement sur plan (livrable fin 2014)
[s]Mai 2013 [/s]: toujours pas de signature chez le notaire, et livraison décalée car pas assez de vente.
[s]Juin 2013 [/s]: RDV avec un commercial (monsieur Y) au kiosque de vente du promoteur pour avoir des nouvelles sur le projet.

Résultat du RDV : le commercial nous dit que le projet va être modifier avec suppression du bâtiment ou nous avons acheté notre lot. Il propose donc un autre appartement sur un autre bâtiment du même projet mais pas encore commercialisé et nous demande d'envoyer un mail pour dire que nous sommes ok pour le changement.

On a envoyé le mail mais malgré tout on sens pas très bien l'affaire. C'est la première fois que nous achetons dans le neuf, et nous pensons qu'il y a qq chose de pas net.

D'après vous doit on changer de lot alors que l'on a rien reçu d'officiel sur la modification du projet ?
Et surtout le commercial a t-il le droit de nous faire ce changement sachant que nous sommes passés par une agence immobilière pour le lot départ?

Je m'excuse pour ce long texte, il n'est pas facile de résumé une situation complexe et vous remercie des réponses que vous pourrez m'apporter

Par **trichat**, le **24/06/2013** à **19:32**

Bonsoir,

Le promoteur ne me paraît très sérieux: lancer un programme immobilier doit être précédé d'études marketing pour connaître les besoins. "Surdimentionner" un programme traduit un amateurisme professionnel.

Personnellement, échaudé comme vous venez de l'être, je renoncerais purement et simplement à traiter avec ce genre de professionnel. Imaginez que vous versiez des acomptes, comme cela se fait dans ce type d'opération, et que la société de ce promoteur se retrouve en liquidation judiciaire: vous y laisserez tout ou partie de vos économies!

Cordialement.

Par **lcappai**, le **24/06/2013** à **20:28**

Bonsoir,
Je vous remercie d'avoir répondu à nos interrogations.
Malheureusement, nous avons déjà versé 5% à la réservation soit environs 8000 € auprès d'une agence immobilière chargé de vendre des lots du programme.
J'imagine que dans ce cas là, nous ne pouvons pas demander d'être remboursé tant que nous n'avons rien reçu d'officiel affirmant que le projet sera modifier ?
Encore merci de votre réponse.
Cordialement

Par **trichat**, le **24/06/2013** à **20:49**

Compte tenu de l'information dont vous disposez, vous devez adresser une lettre recommandée avec avis de réception à l'agent immobilier et copie au promoteur, pour demander le remboursement de l'acompte versé, le'appartement que vous aviez choisi n'étant pas mis en construction.

En effet, rien ne vous oblige à accepter un autre lot. Le promoteur est défaillant, alors quittez au plus vite ce programme qui pourrait s'avérer désastreux (ce type de situation s'est déjà produit avec les dégâts que l'on connaît pour les épargnants).

Cordialement.

Par **lcappai**, le **24/06/2013** à **21:17**

Je vous remercie vraiment pour l'intérêt que vous portez à notre situation. Nous venons d'être

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

contacté par la personne chargé de notre dossier à l'agence immobilière qui nous dit que la construction de notre appartement aura bien lieu et qu'il n'est pas question de modification que le commercial que l'on a vu nous dit n'importe quoi, que cela tarde pour une autre raison que nous ne connaissons pas et que nous ne pouvons pas passé par quelqu'un d'autre pour changer d'appartement.
Je pense que nous allons faire ce que vous nous avez conseillé, on va finir par devenir fou à être balader.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés